

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7409239301

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros, représentée par David SHAPIRO, déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.anjou-agricole.com/annonces-legales/details/7409239301>

Cette annonce a été mise en ligne le **29 mai 2025** sur **Anjou Agricole Web**
Pour le département : **49 - MAINE ET LOIRE**

LA MARQUE NOIRE

Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros

Porté à 5 720 euros

Par l'effet de la fusion visée ci-après

Siège social: 6 allée Newton

Brain sur l'Authion, 49800 LOIRE AUTHION

RCS 850 777 376 RCS ANGERS

AVIS DE FUSION ET D'AUGMENTATION DE CAPITAL

Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2025, l'Associé unique de la société LA MARQUE NOIRE a :

- Approuvé le projet de fusion établi par acte sous signature privée en date du 31 janvier 2025, aux termes duquel la société RHUMS DE NANTES A BREST, société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 44 La Ville Dinais, 44630 PLESSE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 894 903 970, RCS SAINT NAZAIRE, a fait apport, à titre de fusion, à la société LA MARQUE NOIRE de la totalité de son actif évalué à 49 844 euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 43 387 euros, la valeur nette des apports s'étant donc élevée à 6 457 euros,

- Décidé, pour rémunérer cet apport, d'augmenter son capital d'un montant de

1 720 euros pour le porter de 4 000 euros à 5 720 euros, par la création de 172 parts nouvelles de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique de la société RHUMS DE NANTES A BREST à raison de 32 parts sociales de la société LA MARQUE NOIRE contre 55 parts sociales de la société RHUMS DE NANTES A BREST.

La prime de fusion s'élève globalement à 4 737 euros.

La fusion est devenue définitive le 30 avril 2025 ainsi qu'il résulte du procès-verbal de l'associé unique de la société

RHUMS DE NANTES A BREST en date du 30 avril 2025 et du procès-verbal de l'associé unique de la société LA MARQUE NOIRE en date du 30 avril 2025, la société RHUMS DE NANTES A BREST se trouvant dissoute à cette date de plein droit du fait de la fusion.

La fusion a un effet rétroactif au 01 août 2024, d'un point de vue comptable et fiscal, de sorte que les résultats de toutes les opérations réalisées par la société RHUMS DE NANTES A BREST depuis le 01 août 2024 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion sont réputées réalisées, selon le cas, au profit ou à la charge de la société LA MARQUE NOIRE et considérées comme accomplies par la société LA MARQUE NOIRE depuis le 01 août 2024.

L'article 7 des statuts relatifs au capital social a été modifié, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL

Ancienne mention :

"Le capital social est fixé à quatre mille euros (4 000 euros).

Il est divisé en 400 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

Nouvelle mention :

"Le capital social est fixé à cinq mille sept cent vingt euros (5 720 euros).

Il est divisé en 572 parts de 10 euros chacune, entièrement libérées."

- Décidé de nommer en qualité de gérant M. Emeric TOLLEC, demeurant 14 La Garelais, 44130 BLAIN, pour une durée indéterminée.

*Pour avis
La Gérance*

Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.

Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.

David SHAPIRO
Représentant permanent de Médialex